Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20261109-2026DELIB125-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		25
Nombre de conseillers absents :		2
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		2
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	:	3 novembre 2026
Date d'affichage	:	3 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hervé GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, LE BALCH Elise, CRENN Méghane, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël

Absent : COUTELLEC Benoit, GEFFROY Séverine

Procurations : COUTELLEC Benoit à PICART Olivier, GEFFROY Séverine à L'HOSTIS Florence

Secrétaire de séance : CRENN Méghane

N°2026/125

Finances locales

Aménagement Eclairage Public et Effacement Réseau Téléphonique Rue de Plouaret

Vu l'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2422-13 et suivants du Code de la commande publique qui autorise le transfert de maîtrise d'ouvrage par convention lorsque la réalisation d'un ouvrage relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage ;

Considérant que la commune de Bégard ayant transféré les compétences « travaux d'éclairage public » et « travaux d'infrastructures de télécommunications » au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera chaque dossier ;

Considérant qu'Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20261109-2026DELIB125-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*27*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de Plouaret » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 34 530,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
    - A titre indicatif, la participation financière de la commune de Bégard calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 20 875,84 €.

- **APPROUVE** le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « Rue de Plouaret » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 29 830,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
    - A titre indicatif, la participation financière de la commune de Bégard calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 29 830,00 €.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2027.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Méghane CRENN